



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 09/06/2026

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Eddy PIERROT - Ariana VALVIDIA.

Excusés : MM. Christophe MPAGA - Meissa NGOM – Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT.

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CDM

Match N° 53407805 RACING CLUB 18 / CHAMPIONNET D1 du 17/05/26

Courriel de RC 18 du 28/05/26 signalant un bug de la FMI et confirmant le score de 1/5 en faveur de CHAMPIONNET.

Lecture du rapport de l'arbitre confirmant le score et les sanctions disciplinaires - *Le score de 1/5 en faveur de Championnet est entériné.* Il est demandé aux deux équipes de transmettre la composition de leur équipe respective pour le mardi 09 juin 2026 à 12H, délai de rigueur, sous peine de sanction.

Compositions de CHAMPIONNET

1. 9604803452 Antonin Culleron
2. 9602909828 Jay Aclan
3. 2543847672 Emmanuel Bokomba
4. 1696013412 Clément Vérité
5. 9604490959 Nicolas Montaldi
6. 9605373053 Ricardo Palacios
13. 2318051624 Christopher Droge

7. 9602330958 Vitor Recchia
8. 2328113081 Clément Goyheneche
9. 2546580983 Max Leader
10. 2388034503 Rayann Hamdan
11. 2388049119 Lucas Michel
2. 9604787313 Olivier Koffi

Composition RC PARIS 18

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. 2545372236 Parfait Ryan | 7. 2547096679 Tanice Wilguens |
| 2. 2543874469 Guimpied Louis | 8. 2546089399 Dinguimbert Sacha |
| 3. 9604696892 cisse Hadiyetou | 9. 9603089180 Vairac Benoit |
| 4. 9604708093 moubarki Adam | 10. 2547753413 Lachhad saad |
| 5. 9602668825 Traore jean | 11. 9605586575 dianessy Adama |
| 6. 9604200904 Chebbi Mohamed | 12. 9603941616 SANDJO Denis |

Educateur : 2544528657 NDAMBANI Adriano

JEUNES**U 14****U14 D1 PARIS 19 ESP (2) 500828**

Extrait du Procès-Verbal de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football en date du 04 juin 2026, concernant votre club :

Rappel des dispositions de l'article 11.3.7 du Règlement Sportif Général de la Ligue : « Ces dispositions relatives à l'encadrement technique des équipes feront l'objet de contrôles administratifs, (...) A l'issue de la procédure de désignation prévue au présent article, l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à obligation devra être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles de ladite équipe, son nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match dans la rubrique « banc de touche » sauf dans le cas de l' « éducateur-joueur ». Le club devra pourvoir au remplacement de l'éducateur ou entraîneur désigné durant les matchs officiels par un éducateur ou entraîneur satisfaisant aux obligations définies à l'alinéa 1 du présent article en cas d'absence supérieure à 4 matches, consécutifs ou non. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football pourra faire application des sanctions financières et/ou sportives prévues aux alinéas 3.3 et 3.4 du présent article. »

La Commission,

Pris connaissance de la décision du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F. du 30 avril 2026 aux termes de laquelle l'application de la sanction sportive à l'encontre de l'équipe U14 D1 de l'ESPERANCE PARIS 19^{ème}, sur la période du 21/11/2025 au 06/01/2026, est confirmée,

Vu les précisions apportées par le club quant à sa situation,

Vu la problématique liée à la notification de la décision du 06 janvier 2026,

Vu la présence effective de l'éducateur désigné sur l'ensemble des rencontres disputées par l'équipe U14 D1 de l'ESPERANCE PARIS 19^{ème}, notamment sur la période postérieure au 06/01/2026,

Dit que la sanction sportive s'applique uniquement sur la période du 21/11/2025 au 06/01/2026.

La Commission transmet la présente décision à la Commission compétente du District pour application de la sanction sur la période susvisée.

La commission restitue les 3 points retirés pour la période postérieure au 06/01/26.

U 15**Match N° 53407979 PITRAY OLIER / COURONNES D1 du 09/05/26**

Dossier transmis par la commission S&R PV du 26/05/26 - donne match à rejouer au motif : erreur administrative de l'arbitre et transmet le dossier à la COC pour les modalités d'organisation.

La commission fixe la rencontre au 13/06/26 avec trois arbitres officiels à la charge des deux clubs.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pt – 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} appel

Match N° 55568858 CA PARIS / PARIS 13 ATLETICO finale départementale U15 du 06/06/26

FORFAITS GENERAUX**SENIORS D3**

Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)
Pari Est Solitaire (PV du 03/02/26)

SENIORS D4

Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)
Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)
Olympique Paris 15 (PV du 16/09/25)
Paris Est Solitaire 2 (PV du 07/10/25)

Petits Anges 2 (PV du 14/10/25)
Paris XV futsal (PV du 03/03/26)

SENIORS FEMININES D1

Paris Est Solitaire (PV du 03/02/26)

ANCIENS D1

Espérance Paris 19 2 (PV du 03/02/26) déclassement

ANCIENS D2

Homenetmen (PV du 02/09/25)
JS Paris 10 (PV du 16/09/25)
Paris XVII Pouchet (PV du 12/11/25)
PARIS SUISSE US 2 (PV du 25/11/25)

U18 D3

Ménilmontant FC 1871 (PV du 23/09/25)
ES Paris (PV du 23/09/25)
Viking Paris (PV du 07/10/25)
Es Parisienne 2 (PV du 06/01/26)
Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

Rappel depuis le PV du 10/02/26 : Au vu du nombre de forfait général, la commission bloquera pour la saison 2026/2027 le pyramidage des divisions dans chaque catégorie et le nombre d'équipes en dernière division de district. Les engagements des équipes des clubs ci-dessus ayant déclaré « forfait général » seront pris en considération selon les places restantes quel que soit la date de l'engagement.

U16 D2

CFFP (PV du 09/12/25) déclassement

U16 D3

Viking Paris (PV du 07/10/25)
Es Parisienne 2 (PV du 16/12/25) déclassement
Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)
Championnet 2 (PV du 17/03/26)

U15 D1

Paris Est Solitaire (PV du 02/09/25)

U15 D2

Es Parisienne (PV du 16/12/25) déclassement

U14 D2

AS Paris (PV du 17/02/26)

U14 D4

Minis & Maxis (PV du 16/09/25)
Viking Paris (PV du 07/10/25)
Junior Académie Paris (PV du 14/10/25)
Racing Club 18 (PV du 14/10/25)
ESC XV (PV du 14/10/25)
CFFP 2 (PV du 25/11/25)
AF Paris 18 2 (PV du 02/12/25)
Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)
ES Parisienne 2 (PV du 06/01/26)
ES Parisienne 3 (PV du 06/01/26)
Petits Anges 3 (PV du 17/02/26)

VAINQUEURS DES COUPES DEPARTEMENTALES

FINALE séniors féminines reportée au 13/06/26 à 18H au stade Pelé, situé au 3 avenue Boutroux 75013 Paris, contenu de la qualification de l'équipe 2 du PARIS FC pour la phase d'accèsion en D3F qui aura lieu les 31/05/26 et 07/06/26.

Coupe 75 SENIORS

VAINQUEUR : Salésienne de Paris

Coupe Anciens

VAINQUEUR : Maccabi Paris

Coupe U18

VAINQUEUR : Salésienne de Paris

Coupe U16

VAINQUEUR : P.U.C.

Coupe U17

VAINQUEUR : Paris 15 AC

Coupe U14

VAINQUEUR : P.U.C.

Coupe séniors Féminines

Finalistes : PARIS FC 2 – ES 16^{ème}

Samedi 13/06 à 18H stade PELE

Coupe SENIORS Amitié

VAINQUEUR : Maccabi Paris Métropole 2

Coupe CDM

VAINQUEUR : Castanheira Paris

Coupe U20

VAINQUEUR : Paris 13 Atlético

Coupe U16 amitié

VAINQUEUR : Paris 15 AC 2

Coupe U15

VAINQUEUR : Paris 13 Atlético

Coupe U14 amitié

VAINQUEUR : Espérance Paris 19 2

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

VAINQUEUR : Paris XIII ES

SOUS RESERVES D'EVENTUELLES PROCEDURES